

Missak Manouchian

> 1943-1944 Filatures, arrestation, procès et exécution

Traqués par les policiers des Brigades spéciales de la Préfecture de police de Paris, les membres du Groupe Manouchian sont arrêtés en novembre 1943. Après avoir été torturés, ils sont jugés par le tribunal militaire allemand et condamnés à mort. Missak Manouchian et ses camarades sont fusillés le 21 février 1944 au Mont-Valérien.

Traqués par les Brigades spéciales

En 1943, la Préfecture de police de Paris est scindée en trois services : la police municipale, la police judiciaire et les Renseignements généraux. Des moyens humains substantiels viennent renforcer les équipes existantes : ainsi, deux Brigades spéciales (BS1 et BS2) intégrées aux Renseignements généraux sont spécifiquement chargées de la répression des « communo-terroristes ».

La BS1 est commandée par le commissaire David. La BS2 est sous les ordres du commissaire Henocque, assisté de l'inspecteur Barrachin lequel dirige une équipe de fileurs comprenant les inspecteurs Constant et André. Dès mars 1943, cent-quarante FTP-MOI ont déjà été arrêtés par la BS2, dont Henri Krasucki. La coopération entre les polices allemande et française a été consolidée par les accords de juillet 1942 entre Karl Oberg, chef suprême de la SS et René Bousquet, secrétaire général de la police, bras droit de Pierre Laval.

Elles se répartissent les tâches : les repérages et les filatures sont confiés aux policiers français qui connaissent bien le terrain et une fois arrêtés, les résistants sont remis aux Allemands. C'est le sort que subiront Manouchian, les autres membres des FTP-MOI, et Joseph Epstein en novembre 1943.

L'arrestation de Missak Manouchian et de ses camarades de lutte

Ce 16 novembre Missak Manouchian a rendez-vous avec Joseph Epstein à Évry-Petit-Bourg, c'est là qu'ils sont arrêtés tous les deux. Olga Bancic et Marcel Rajman le sont le même jour. Et dans la foulée, l'essentiel du groupe est interpellé.

Les détails des filatures des membres du Groupe Manouchian ont été scrupuleusement consignés dans trois rapports établis par la BS2.

À la Libération, une copie de ces rapports de filature est établie pour étayer le dossier de la procédure d'épuration judiciaire engagée contre les inspecteurs Émile Constant et Émile André devant la cour de justice du département de la Seine.

Ces dossiers renferment par ailleurs de nombreuses informations très précises sur le déroulement des arrestations de Missak Manouchian, de Joseph Epstein (Estain) et de Joseph Dawidowicz, sur les perquisitions menées au domicile de Manouchian ainsi que sur les mauvais traitements qu'il a subis lors d'interrogatoires particulièrement violents durant son incarcération.

Après l'arrestation de Missak le matin du 16 novembre 1943, Mélinée, qui ne le voit pas revenir, quitte, comme convenu, leur appartement avant la nuit.

Prévenue par Knar Aznavourian le lendemain matin, elle parvient à échapper à la traque de la police en se réfugiant rue de Louvois, dans la petite chambre que les Aznavourian avaient déjà mise à sa disposition en 1941.

Le couple Manouchian, qui réside officiellement rue de Plaisance, continue à l'utiliser comme abri ou pour y entreposer des documents compromettants.

192
COPIE (effectuée le 27 FEVRIER 1945 L/V)

PARIS, le 16 NOVEMBRE 1943.

DOSSIER 953

ENSEIGNEMENTS GENERAUX

1ère Section

B.S.2

L'Inspecteur principal adjoint BARACHIN
les Inspecteurs CONSTANT, ANDRE, CHOUFFOT &
FLANCHENEAU

A Monsieur le Commissaire Principal
Chef de la B.S.2

Nous mettons à votre disposition le nommé MANOUCHIAN, Missak né le 1er Septembre 1908 à ADYAMAN (Turquie) de Kevork et de KASSIAN VARTOUBIE, décédés, de nationalité R.O. arménienne, de race aryenne titulaire de la carte d'identité d'étranger N° 36 AA 79369- CC 991071 délivrée par la Préfecture de Police et valable après prolongation jusqu'au 19 Août 1944, tourneur, demeurant 11, rue de Plaisance (14°).

Arrêté ce jour à 10 heures à IVRY SEINTE-GENEVIEVE (S & O) dans les circonstances suivantes : L'intéressé était venu dans cette localité pour avoir un rendez-vous avec un surnommé "Estain" dit "Gilles" responsable militaire de l'Interrégion parisienne.

Au moment de son arrestation, le nommé "MANOUCHIAN" tenait la main droite dans la poche extérieure de son pardessus. Il n'a levé les mains qu'à la deuxième sommation. Dans cette poche, nous avons trouvé un revolver calibre 6m/m35 marque M.3 avec cinq balles dans le chargeur et une balle dans le canon.

Pouillé, il a été trouvé porteur de :
divers papiers anotés.

La visite domiciliaire effectuée dans son logement 11, rue de Plaisance, est demeurée négative.

MANOUCHIAN fait l'objet d'un dossier N°25.010 aux archives centrales dans lequel il est noté que, considéré comme suspect il a été arrêté le 2 Septembre 1939, incarcéré à la Santé et libéré en Octobre suivant :

Il a été arrêté de nouveau comme suspect le 26 JUIN 1941 et mis le même jour à la disposition des autorités allemandes.

Il est connu comme étant membre depuis plusieurs années de l'Union Populaire Arménienne en France ex-comité de recours pour l'Arménie Organisation à tendance pro-soviétique dont il était devenu secrétaire en 1937.

Cet étranger qui a milité pendant plusieurs années au sein de l'U.P.A. en France paraît entièrement acquis aux doctrines bolchevistes dont cette association était une officine de propagande.

...

Il était membre de l'association des arméniens aspirant à la nationalité française.

Il est inconnu aux archives de la F.J. pas noté aux sommaires judiciaires.

Copie certifiée conforme
à l'original.

Le Commissaire Principal.

Signature néant.



Livrés par la police française à la *Geheime Feldpolizei* (police secrète de l'armée allemande chargée d'assurer la sécurité des forces armées à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Allemagne), Missak Manouchian et vingt-trois de ses camarades sont incarcérés et torturés.

23

PRÉFECTURE DE POLICE

INSPECTION GÉNÉRALE

Section ÉPURATION

Paris, le 22 Juin 1945

R A P P O R T

Insp. LE FLOCH

—

Aff. c/ANDRÉ
Emile
ex-insp. B.S.2

—

L'enquête effectuée en exécution de la Commission Rogatoire ci-jointe en date du 29.5.45 de Monsieur COMET, Juge d'Instruction près la cour de Justice du Département de la Seine, délivrée au cours d'une procédure en instruction suivie contre ANDRÉ Emile, ex-inspecteur à la B.S.2, inculpé d'infraction aux articles 75 et suivants du C.P. fait connaître ce qui suit :

1°- Madame PIETRI, Marie, 60^{ans}, concierge, domiciliée 8 rue Louvois à Paris (2^{ème}), entendue sur le vol commis au préjudice du sieur MANOUCHIAN a déclaré :

"Le lendemain de l'arrestation de MANOUCHIAN
"Missak, deux policiers sont montés sans rien me demander pour effectuer une perquisition dans la chambre qu'il occupait. Avant de ne rien entreprendre, ils se sont présentés révolver au poing chez la voisine de Missak, Madame PAPAZIAN, qui se trouvait chez elle en compagnie de son petit fils, le nommé PARSEILLAN, âgé d'environ 15^{ans}, demeurant chez ses parents à LYON, et qui était en vacances chez ses grands parents.
"Madame PAPAZIAN, malade et prise de peur est descendue quelques instants plus tard me déclarant qu'il y avait des voleurs dans la maison.
"Je suis montée au 1^{er} étage téléphoner à police, secours du 2^{ème} art. qui est arrivée une dizaine de minutes plus tard.
"A mon retour dans la loge, j'y ai trouvé un homme que je reconnais sur la photographie que vous me présentez comme étant le nommé ANDRÉ.
"Je lui ai demandé: qu'est-ce que vous faites là ?
"Il m'a répondu "Je suis de la police secrète", et me montre sa carte et son insigne que contrôle le chef de la police secours arrivé entre temps.
"Après le départ de police secours et sur la demande d'ANDRÉ, je suis monté avec lui à la chambre de MANOUCHIAN; un grand désordre y régnait, voyant mon étonnement, ANDRÉ me déclara :
"Nous recherchons des armes, mais comme nous n'en avons pas trouvé, cela ne nous intéresse pas."
"Je suis redescendue seule, et je ne me rappelle pas avoir vu repartir les inspecteurs.
"Par la suite d'autres inspecteurs sont venus établir une surveillance pendant plusieurs jours, je ne les ai jamais vus emporter aucun paquet.
"A ma connaissance, la perquisition a été effectuée seulement en présence du jeune PARSEILLAN.

Tout remis au Commissaire Principal

Le Commissaire Principal
Section ÉPURATION
PRÉFECTURE DE POLICE

Témoignage de Madame Pietri, concierge du 8 rue Louvois, 22 juin 1945.

Archives nationales de France, Z/6NL/228, dossier 5515 Émile André

Il n'a pas été possible d'entendre Mme PAPAZIAN, qui se trouve actuellement à Conflans-Sainte-Honorine, (S. & O.) pour une durée indéterminée.

Son petit fils PARSEILLAN se trouve chez ses grands parents à LYON sans autre indication.

x
x x

2°- Madame THOMASSIAN née PANVELIAN, Chouchanik, en 1895 à Tabliz (Perse), domiciliée 58 rue de Clisson à Paris (13ème), entendue déclare :

J'ai été arrêtée le 22 Novembre 1943 à la suite de "l'affaire du M.O.I., et conduite dans les locaux des Brigades Spéciales. J'ai été détenue dans une salle dont je ne me rappelle plus le numéro. C'est là que j'ai connu "MANOUCHIAN, je l'ai vu notamment revenir de deux interrogatoires, au cours desquels il avait été sauvagement "frappé, car j'ai pu remarquer des traces de coups sur tout "son corps.

Pendant plusieurs jours il a du rester allongé sur "une pailasse, sans pouvoir ni manger, ni s'asseoir, ni "marcher.

J'ignore le nom des inspecteurs qui se sont rendus "coupables de ces sévices, et sur les photographies que "vous me représentez je ne reconnais aucun inspecteur.

SIGNE = LE FLOCH.

Témoignage de Madame Thomassian, arrêtée en novembre 1943, 22 juin 1945.

Archives nationales de France, Z/6NL/228, dossier 5515 Émile André

Le procès devant le tribunal militaire allemand

Le tribunal militaire allemand du Grand-Paris juge vingt-quatre des résistants arrêtés dont Manouchian.

Le procès se tient à huis clos du 15 au 18 février 1944 à l'Hôtel Continental à Paris. Quelques journalistes de la presse collaborationniste, triés sur le volet, sont autorisés à y assister et reçoivent, pour ce faire, une accréditation.

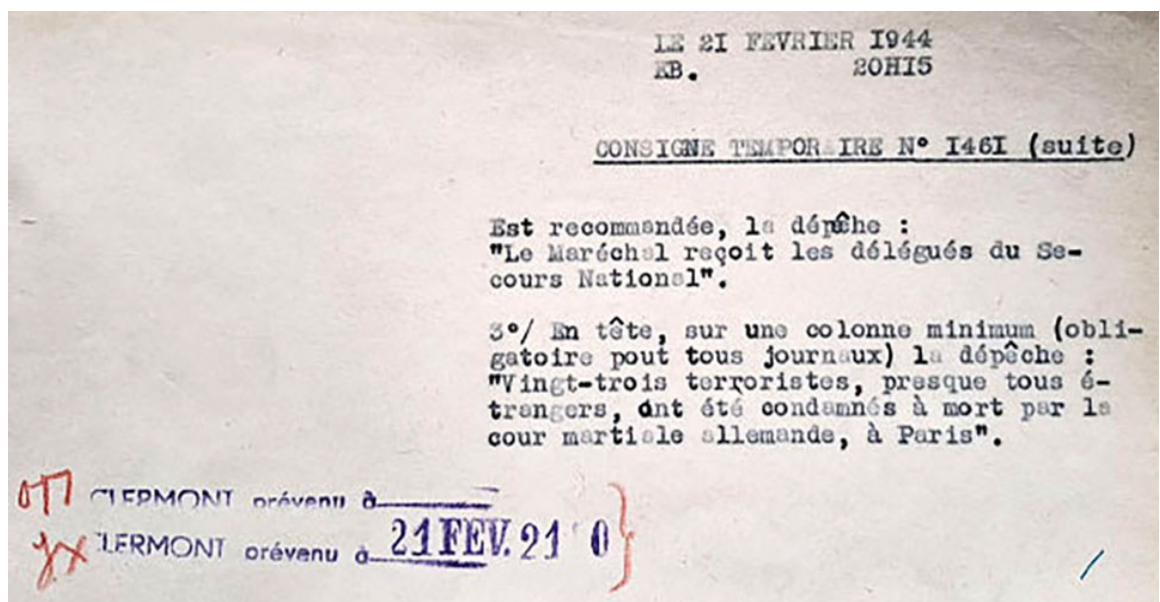
Face à eux Missak aurait lancé : « *Vous avez hérité la nationalité française, nous l'avons méritée* ».

Le verdict tombe : vingt-trois condamnations à mort sont prononcées.

La propagande orchestrée contre les FTP-MOI : l' « Affiche rouge »

Cette vague d'arrestations, le démantèlement des FTP-MOI et ce procès sont instrumentalisés à grand bruit par les Allemands pour intensifier la propagande antisémite, xénophobe et anticommuniste, et décrédibiliser ainsi la Résistance.

Des consignes très précises sont données par le ministère de l'Information à la presse pour rendre compte du verdict du procès et dresser un portrait particulièrement virulent de ces « terroristes », pour la plupart étrangers.



Consigne de presse du ministère de l'Information, 21 février 1944.

Archives nationales de France, F/41/183

Les photographies de dix prévenus parmi les condamnés sont sélectionnées pour la composition d'une affiche (plus tard connue sous le nom de « l’Affiche rouge »), d'un tract et d'une brochure illustrée.

L'expression « l'Armée du crime » y est inscrite en rouge et en gros caractères, et Missak Manouchian désigné comme « Chef de bande ». Plusieurs milliers d'exemplaires de cette affiche sont placardés dans Paris et dans toute la France entre le 15 et le 20 février 1944.

Cette campagne de propagande ne produit pas l'effet escompté par les Allemands et se retourne contre ses auteurs.

Loin de susciter le rejet, les membres du Groupe Manouchian inspirent sympathie et admiration et sont perçus comme des patriotes mourant en héros.

DER MILITÄRBEFEHLSHABER
IN FRANKREICH
Propaganda Abteilung
Gruppe Presse - Ref. Zensur

N° à l'Entrée: 6448
ENTRÉE
15 SEP. 1944
Transmis à
Classement

PARIS, DEN 14.2.44

B e s c h e i n i g u n g

Herr Louis Truc ist berechtigt, als Berichterstatter für die
Zeitung Cri du Peuple am Terroristenprozess im Hotel Continental
teilzunehmen. Prozessbeginn: Dienstag 15.2.44 um 8.45 Uhr.

Dr. Borgelt
Sdt. (P.)

ARCHIVIER
NATIONAL

13

Accréditation de presse du journaliste Louis Truc par les autorités allemandes au procès du Groupe Manouchian à l'Hôtel Continental, 14 février 1944.

Archives nationales de France, Z/6/3393, dossier 5027 Louis Truc et autres



Version tract de l'affiche *Des Libérateurs ? La libération ! Par l'armée du crime !* dite l'Affiche rouge, février - mars 1944. Recto.

Archives nationales de France, CP/72AJ/1008

R 293

Voici la preuve

Si des Français pillent, volent, sabotent et tuent...

Ce sont toujours des étrangers qui les commandent.

Ce sont toujours des chômeurs et des criminels professionnels qui exécutent.

Ce sont toujours des juifs qui les inspirent.

C'est

L'ARMÉE DU CRIME **contre la France**

Le Banditisme n'est pas l'expression du Patriotisme blessé, c'est le complot étranger contre la vie des Français et contre la souveraineté de la France.

C'EST LE COMLOT DE L'ANTI-FRANCE!...

C'EST LE RÊVE MONDIAL DU SADISME JUIF...

**ÉTRANGLONS-LE
AVANT QU'IL NOUS ÉTRANGLE
NOUS,
NOS FEMMES
ET NOS ENFANTS !**

RENÉ THIÉBAUT
4 Rue Léon Raimon
NANTERRE

Version tract de l'affiche *Des Libérateurs ? La libération ! Par l'armée du crime !* dite l'Affiche rouge, février - mars 1944. Verso.

Archives nationales de France, CP/72AJ/1008

LE JUIF...

A PARIS au cours des derniers attentats terroristes sur 73 individus arrêtés — 43 étaient Juifs !

**Des noms !
Des visages !**



Rayman

Boczow

Elek

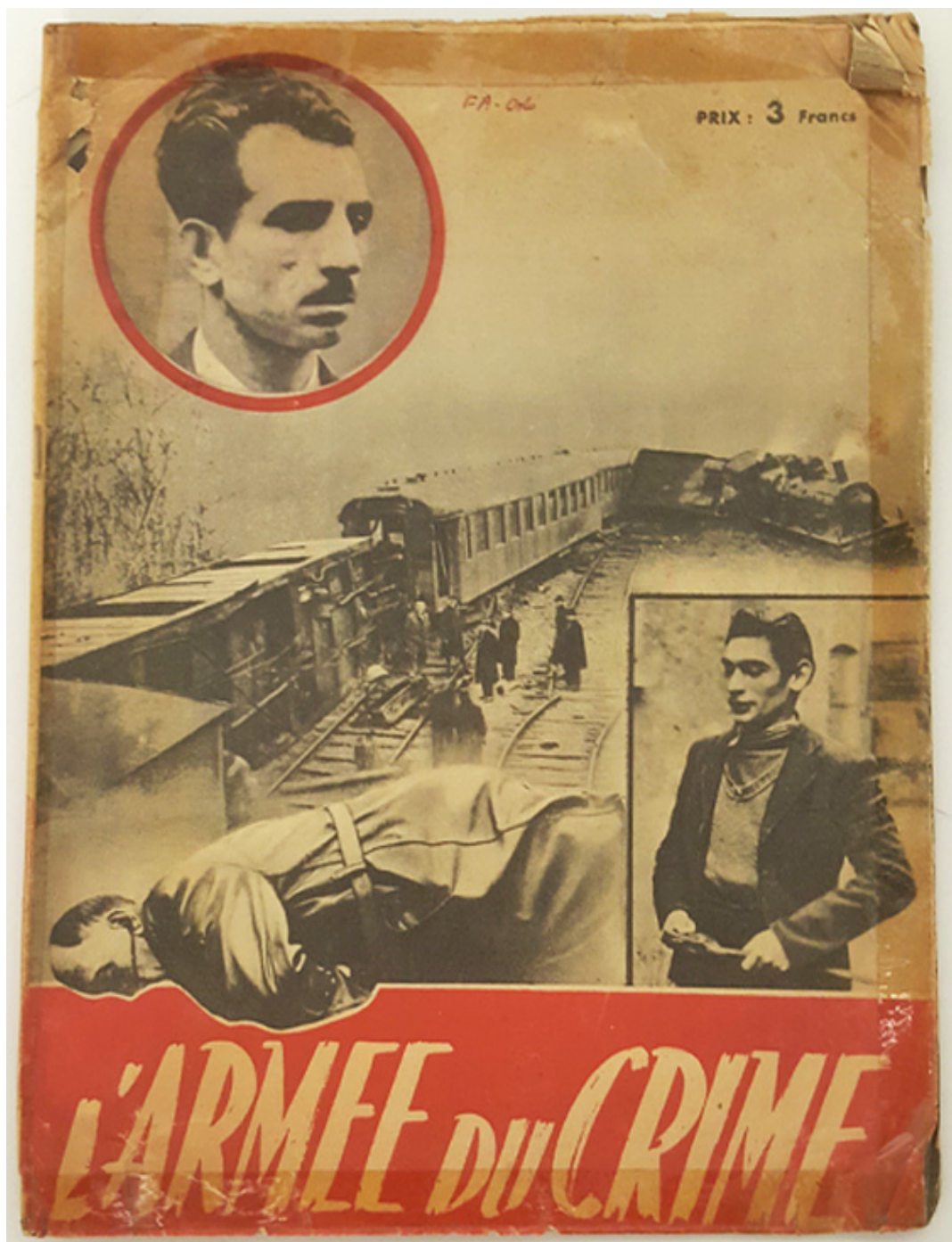
Grzywacz

A LYON. Le terrorisme livrant ses secrets a découvert son chef juif.

...EXÉCUTE!

Publication antisémite *Alerte* évoquant les FTP-MOI, 1944.

Archives nationales de France, F/41/302



Brochure *L'Armée du crime*, 1944.

Archives nationales de France, 72AJ/3648

L'exécution au Mont-Valérien : les adieux de Missak Manouchian et de ses camarades

C'est depuis la prison de Fresnes, le jour même de son exécution le 21 février 1944 que Missak Manouchian rédige ses derniers mots. Sous la forme de deux lettres : la première est adressée à sa chère Mélinée, et la seconde à Armène, sa belle-sœur.

Missak les écrit en poète, en résistant, en amoureux de Mélinée, en homme épris de sa patrie d'adoption et des valeurs humanistes et universelles pour lesquelles il s'est battu face à la barbarie.

Ces deux missives, il les écrit en français et signe « Michel » Manouchian, comme une affirmation supplémentaire de son attachement à la France.

À la fois déclaration d'amour et message d'espoir, la lettre à Mélinée résonne comme le testament qu'un homme laisse à une nation.

Lorsqu'elle demande la naturalisation française bien après la guerre, Mélinée joint une copie de ces lettres aux documents à l'appui de sa démarche.

Aujourd'hui, il y a du soleil. C'est en regardant le soleil et la belle nature que j'ai tant aimée que je dirai adieu à la vie et à vous tous, ma bien chère femme et mes biens chers amis.

À 15 h ce jour-là, Missak Manouchian et les vingt-et-un autres hommes de son groupe de FTP-MOI :

Celestino Alfonso,
Joseph Boczov,
Georges Cloarec,
Rino Della Negra,
Thomas Elek,
Maurice Fingerwajg,
Spartaco Fontanot,
Jonas Geduldig,
Emeric Glasz,
Léon Goldberg,
Szlama Grzywacz,
Stanislas Kubacki,
Cesare Luccarini,
Armenak Arpen Manoukian,
Marcel Rajman,
Roger Rouxel,
Antoine Salvadori,
Willy Schapiro,
Amedeo Usseglio,
Wolf Wajsbrot,
Robert Witchitz,

sont fusillés dans la petite clairière située à l'intérieur du fort du Mont-Valérien, refusant d'avoir les yeux bandés et regardant la mort et leur ennemi en face.

La seule femme du groupe, Olga Bancic, est transférée en Allemagne et décapitée à la prison de Stuttgart le 10 mai 1944.

Joseph Epstein, qui n'avait pas comparu au procès du 18 février mais qui sera jugé avec quarante autres FTP français arrêtés après le coup de filet de novembre 1943, est fusillé au Mont-Valérien le 11 avril 1944.

Après la guerre qui ne durera plus long-temps. Bonheur à tous ! — j'ai un regret profond de ne t'avoir pas rendue heureuse. j'aurais bien voulu avoir un enfant de toi comme tu le voulais toujours. Je te prie donc de te marier après la guerre sans faute et avoir un enfant pour mon honneur et pour accomplir ma dernière volonté. Marie-toi avec quelqu'un qui puisse te rendre heureuse. Toutes mes biens et toutes mes affaires je lègue à toi et à ta sœur et pour mes neveux. Après la guerre tu pourras faire valoir ton droit de pendron de guerre en temps que ma femme, car je meurs en soldat régulier de l'armée française de la libération. Avec l'aide des amis qui voudront bien m'honorer tu feras édifier mes parents et mes écrits qui valent d'être lides. tu apportera mes souvenirs si possible, à mes parents en Arménie. Je mourrais avec mes 23 camarades toute à l'heure avec courage et sérénité d'un homme qui a la conscience bien tranquille, car personnellement je n'ai fait mal à personne et si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine. Aujourd'hui il y a du soleil. C'est en regardant au soleil et à la belle nature que j'ai tant aimé que je disais Adieu ! à la vie et au revoir tous ma bien chère femmes et mes bien chers amis. Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal et à ceux qui ont voulu me faire du mal sans à celui qui nous a trahis pour racketter la peau et ceux qui nous ont vendu. Je t'embrasse

La dernière lettre de Missak Manouchian à sa femme Mélinée

21 février 1944, Fresnes

Ma chère Mélinée, ma petite-orpheline bien-aimée,

Dans quelques heures, je ne serai plus de ce monde. On va être fusillés cet après-midi à 15 heures.

Cela m'arrive comme un accident dans ma vie, je n'y crois pas mais, pourtant, je sais que je ne te verrai plus jamais. Que puis-je t'écrire ? Tout est confus en moi et bien clair en même temps. Je m'étais engagé dans l'armée de la Libération en soldat volontaire et je meurs à deux doigts de la victoire et du but.

Bonheur à ceux qui vont nous survivre et goûter la douceur de la liberté et de la paix de demain. Je suis sûr que le peuple français et tous les combattants de la liberté sauront honorer notre mémoire dignement.

Au moment de mourir, je proclame que je n'ai aucune haine contre le peuple allemand et contre qui que ce soit, chacun aura ce qu'il méritera comme châtiment et comme récompense.

Le peuple allemand et tous les autres peuples vivront en paix et en fraternité après la guerre qui ne durera plus longtemps.

Bonheur ! à tous ! J'ai un regret profond de ne pas t'avoir rendue heureuse, j'aurais bien voulu avoir un enfant de toi comme tu le voulais toujours.

Je te prie donc de te marier après la guerre, sans faute, et d'avoir un enfant pour mon bonheur, et pour accomplir ma dernière volonté.

Marie-toi avec quelqu'un qui puisse te rendre heureuse. Tous mes biens et toutes mes affaires je les lègue à toi et à ta sœur et à mes neveux.

Après la guerre, tu pourras faire valoir ton droit de pension de guerre en tant que ma femme, car je meurs en soldat régulier de l'armée française de la libération. Avec l'aide des amis qui voudront bien m'honorer, tu feras éditer mes poèmes et mes écrits qui valent d'être lus.

Tu apporteras mes souvenirs si possible à mes parents en Arménie.

Je mourrai avec mes 23 camarades tout à l'heure avec le courage et la sérénité d'un homme qui a la conscience bien tranquille, car personnellement, je n'ai fait de mal à personne et si je l'ai fait, je l'ai fait sans haine.

Aujourd'hui, il y a du soleil. C'est en regardant le soleil et la belle nature que j'ai tant aimée que je dirai adieu à la vie et à vous tous, ma bien chère femme et mes biens chers amis.

Je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal sauf à celui qui nous a trahis pour racheter sa peau et ceux qui nous ont vendus. Je t'embrasse bien fort ainsi que ta sœur et tous les amis qui me connaissent de loin ou de près, je vous serre tous sur mon cœur. Adieu.

Ton ami, ton camarade, ton mari.

Manouchian Michel.

P.-S. J'ai quinze mille francs dans la valise de la rue de Plaisance. Si tu peux les prendre, rends mes dettes et donne le reste à Armène. M.M.

21 février 1944

Bien chère Armène

Dans deux heures je ne serai plus de ce monde. Je ne vous verrai plus jamais, j'aurais bien voulu vous voir une dernière fois et vous servir bien fort sur mon cœur, mais on vous donne pas de temps. Je vous prie de ne pas pleurer et rester brave et courageuse comme je la suis en ce moment. Je te prie de bien veiller sur Meline, de la consoler et de la rendre heureuse en la mariant après la guerre et en te mariant toi-même. J'embrasse bien, bien, bien chaudement Arman et Vincent par les yeux, par les fronts, par les joues et partout. Par eux j'embrasse la nouvelle génération qui va venir après la guerre et qui sera bien heureuse. J'embrasse bien fort tous mes amis tous ceux qui ne connaissent de près ou de loin rien d'exception et que je regrette de ne pas pouvoir les

Copie de la lettre de Missak Manouchian à Armène Assadourian, 21 février 1944, conservée dans le dossier de demande de naturalisation de Mélinée Assadourian.

Archives nationales de France, 20010476/437, dossier 14573 X 64

nommer tous. Que personne ne pleure
sur moi et qu'on fête le 22 février
l'anniversaire de mon mariage en
mon absence. J'espère que l'année
prochaine à cet effet toi et Meline
vous vous marierez tous les deux.
en présence de tous mes amis. C'est
brimême je vous ai tous aimé bien
tendrement et je penserai à vous
tous jusqu'à ma dernière soufflé.
Et je vous prie de ramasser tous
mes affaires qui sont éparpillées par ci
par là et réunir tout ce qui pourra
servir pour honorer ma mémoire.
Je vous salue à tous Bonheur et
longue vie. Il faut penser aussi
au mémoire de Manoukian qui
meurt aussi avec moi. A ma
concierge, à mes amis de provinces
à tous salut et bonheur. Courage!
Une dernière fois je vous serre bien
fort sur ma poitrine et Adieu!
Ton ami, ton frère, ton camarade
qui t'a aimé et qui vous a bien aimé tous.
Manoukian Missak

Poursuivre le combat

Dans les jours qui suivent l'arrestation de Missak Manouchian, Mélinée se met à l'abri chez son amie Knar Aznavourian.

Dès le 17 novembre, Knar l'informe que leur cache du 8 rue de Louvois et leur appartement du 11 rue de Plaisance ont été perquisitionnés.

Mélinée est rongée par l'angoisse, minée par le sort de son mari.

L'exécution de Missak Manouchian lui sera dissimulée pendant plusieurs semaines.

Lorsqu'elle l'apprend, cette nouvelle la plonge dans le chagrin et la prostration.

Elle reprend la lutte pour la Libération au sein de la MOI : elle est notamment missionnée dans le Poitou pour structurer le réseau local et elle traduit en arménien des bulletins de liaison transmis aux membres de la légion arménienne (composée principalement d'Arméniens soviétiques faits prisonniers par les nazis enrôlés de force dans la Wehrmacht), qui commencent à rejoindre les FTP dès juillet 1944.

Une mention manuscrite, dans sa froide neutralité, est inscrite au verso de la couverture du dossier de demande de naturalisation de Missak Manouchian. Datée du 23 février 1944, deux jours après l'exécution de Missak Manouchian, on peut y lire :

Il semble que le postulant ait été condamné à mort par les Autorités d'occupation en février 1944.

Le 29 février 1944, le ministère de la Justice interroge la Préfecture de police de Paris pour savoir si le postulant « fait, à l'heure actuelle, l'objet de bons renseignements ». La Préfecture de police répond le 27 mars 1944 qu'il a quitté son adresse depuis deux ans environ et que sa résidence actuelle est inconnue. L'instruction de son dossier n'avait manifestement pas encore terminé son cheminement administratif.

af6

19 DEC 1934

Donné soumis au cabinet
s/ conseil de J. Moreau le

31 OCT. 1939

Attention !!!

Il semble que le postulant ait été
condamné à mort par les Autorités
d'occupation en Février 1944.

CSS Prefet de Police

et un ~~Sau~~ et en la prison, le moment ven

23 FEVR 1944

[Signature]

21 SEPT 1942



Mention portée sur la chemise du dossier de demande de naturalisation de Missak Manouchian le 23 février 1944.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

29 FEV 1944

AL/LP

Le GARDE des SCEAUX,
MINISTRE SECRÉTAIRE d'ÉTAT à la JUSTICE,

à MONSIEUR le PRÉFET de POLICE,

39.746 X 34

- 991.071 -

Mon attention a été appelée sur le nommé
Missak MANOUCHIAN, né le 1er septembre 1906 à Adiaman,
demeurant anciennement à Paris, chez M. CLARAC, 79 rue
des Plantes, dont la demande de naturalisation a été
ajournée le 19 décembre 1934.

Je vous prie de me communiquer d'urgence l'a-
dresse actuelle de ce postulant, de me préciser si l'in-
téressé a été mobilisé dans notre armée au cours de la
guerre 1939-1940 et de me faire savoir s'il fait, à l'heu-
r actuelle, l'objet de bons renseignements.

...../

PRÉFECTURE de POLICE
DIRECTION DE LA POLICE GÉNÉRALE

J.T.

N° 991.071

MANOUCHIAN Missak

Réf: dép. n°39746 x 34
du 29-2-1944

BUREAU DE
FRANCE
1 - AVR 1944
8 AVR 1944

27 MARS 1944

LE PRÉFET DE POLICE

à Monsieur le Garde des Sceaux,
Ministre Secrétaire d'Etat à la Justice
Direction Civile - Sceau de France

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le nommé
MANOUCHIAN Missak, né le 1er septembre 1906 à Adiaman, domicilié en
dernier lieu 79 rue des Plantes à Paris, chez M. CLARAC, a quitté
cette adresse depuis deux ans environ.

Sa résidence actuelle est inconnue.

LE PRÉFET DE POLICE
Pour le Préfet de Police,
Le Préfet, Directeur du Cabinet

Amitté

Correspondance entre le ministère de la Justice et la Préfecture de police de Paris
au sujet du sort de Missak Manouchian, 29 février et 27 mars 1944.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34